



Assurance prêt immobilier - résilié par l'assureur

Par **caroline**, le **06/12/2011** à **15:21**

Bonjour,

Je souhaite savoir si il y a d'éventuelles conséquences par rapport à la banque si l'assureur qui assure le prêt immobilier se désiste et rompt le contrat?

La banque peut-elle nous demander de rembourser le prêt dans son intégralité puisqu'il n'est plus assuré?

Sachant que pour des raisons de déplacement à l'international, il va nous être difficile de retrouver un assureur (à moins de changer de voie professionnelle)

Merci d'avance pour vos réponses

Par **chaber**, le **07/12/2011** à **07:21**

bonjour

quel est le motif de la résiliation?